

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_08-DE



(Finistère)

Landéda, le 10/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

PRESTATION DE NOËL AU PERSONNEL

RAPPORT N°08/20-01

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_08-DE

La Commune a une obligation d'actions sociales auprès de ses agents. C'est pour cela que nous adhérons au Centre Nationale d'Actions Sociales (CNAS) des agents. Mais pour certaines prestations, la Commune aide aussi les agents comme pour les fêtes de Noël en délivrant une carte cadeau de 25 € par agent (agent ayant un contrat d'une année minimum).

Afin de permettre de verser cette prestation, la trésorerie nous demande de prendre une délibération. Cette prestation est versée sur l'article des fêtes et cérémonies (6232) du budget général.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'entériner la prestation sociale de Noël en versant 25 € à chaque agent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal

N°08/20-01

Réunion du 20 janvier 2020

PRESTATION DE NOËL AU PERSONNEL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Cathy LARIDAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé 20h15), Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Ronan CORBEL (Procuration à Mme Cathy LARIDAN)
Mme Céline PRONOST (Procuration à M. Alexandre TRÉGUER)
M. Erwan GUIZIOU (Procuration à M. David KERLAN)
Mme Solange PELLEN (Procuration à M. Bernard THÉPAUT)

Mme Danielle FAVÉ a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport du Maire ;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

Mme Anne POULNOT-MADEC, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

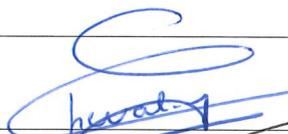
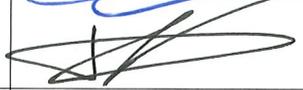
ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'entériner la prestation sociale de Noël en versant 25 € à chaque agent remplissant la condition d'un an de contrat minimum.

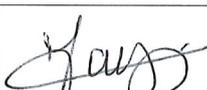
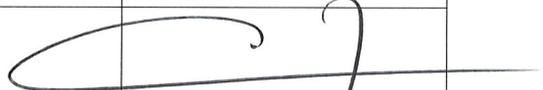
Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_08-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procuration
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	Procuration
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_01_20_08-DE